

SIL - Rapport du jury 2023 (département Histoire)

Les épreuves d'admission du département se déroulent en deux temps. Après sélection du dossier, une première épreuve écrite pose une question d'historiographie au candidat. Durant deux heures, celui-ci doit répondre à un sujet sélectionné en fonction de son projet de recherche. Le jury estime que cette épreuve doit donner l'occasion à l'étudiant de se positionner sur son sujet, mais aussi de démontrer une bonne maîtrise de son champ d'études. Cette épreuve a été globalement très bien réussie, mais le jury considère que certains candidats ont été gênés par une maîtrise maladroite de la langue. Des candidats ont su exposer une connaissance fine de leur terrain d'étude et, plus généralement, des débats historiographiques. L'organisation des idées dans un plan avec introduction et conclusion était également bienvenue. Le jury regrette cependant que certains candidats se soient accrochés à leur sujet sans toujours prendre la peine d'oser la comparaison avec d'autres thématiques, disciplines, époques ou espaces géographiques.

Une seconde épreuve orale d'une heure donne lieu à un commentaire de document(s). Le ou la candidat(e) dispose de 30 min pour préparer une présentation de 15 min ; 15 minutes servent au jury pour approfondir certains points ou demander des éclaircissements. Cet exercice constitue une mise en pratique du projet d'étude ; le document sélectionné serait susceptible d'intégrer le corpus d'archives traitées par le candidat. Là aussi, la maîtrise de la langue a parfois été un problème. Des candidats ont cependant su mettre en valeur une connaissance très fine de l'historiographie et des sources disponibles. Ici aussi, le jury appelle les candidats à dépasser leur objet d'études. Le département d'histoire est attentif à la culture historique et scientifique des candidats.

Dans l'ensemble, le jury regrette le faible nombre de candidats ayant soumis leur projet à l'admissibilité. Il regrette à ce propos la grande disparité des projets, selon les pays, et appelle les personnes intéressées à soumettre leur candidature. Le cas échéant, il est attentif aux lettres de recommandation et à la faisabilité du projet : le jury a en effet observé que plusieurs candidats disposaient de sujets intéressants, mais il se demandait concrètement en quoi celui-ci pouvait être conduit en France durant le séjour. Enfin, les candidats sont invités à soigner la présentation de leurs recherches, notamment en termes de méthodologie et d'apport historiographique.

Sujets des épreuves écrites :

- En quoi l'histoire urbaine renouvelle notre connaissance de la période révolutionnaire ?
- Qu'est-ce qu'une approche comparative peut apporter à l'histoire coloniale ?

Textes des épreuves orales :

- Frantz Fanon, « Fureur raciste en France », *El Moudjahid*, n° 42, 25 mai 1959.
- Claude-François-Xavier Mercier de Compiègne, *Manuel du voyageur à Paris : contenant la description des spectacles, manufactures, établissements publics [...]*, Paris, Favre, 1798, p. 52-57.